

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 258**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Technicien modéliste du vêtement

Nouvel intitulé : Modéliste international du vêtement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Académie internationale de coupe de Paris (AICP)	Directeur de l'Académie Internationale de la Coupe de Paris (AICP), Directeur AICP

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

242s Coupe, confection des vêtements

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le modéliste conçoit à partir de données (photos, dessins de mode, indications de style, cahier des charges...) fournies par le créateur (styliste, responsable de collection ou client), et à l'aide d'outils traditionnels, un modèle (patronage sur toile et/ou à plat) qui servira (de patronage) de base à la réalisation du prototype vêtement tissu, en vue de sa réalisation artisanale ou industrielle.

Pour y parvenir, le titulaire du certificat doit être capable :

- de réaliser la toile du modèle choisi et/ou un projet à plat (1er patronage) ;
- de réaliser ou faire réaliser le prototype vêtement tissu ;
- d'effectuer les corrections ou retouches de style et d'aplomb ;
- de réaliser le patronage définitif aboutissant au vêtement type industriel sur le plan industriel ou au vêtement du client sur le plan artisanal.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Artisanat - Industrie du vêtement
  - Grande distribution et/ou commerce spécialisé
- Types d'emploi accessibles : - modéliste
- visiteur contrôleur des industries des matériaux souples
  - fabricant de vêtements sur mesure ou en petite série (tailleur/couturière)
  - opérateur d'atelier de coupe des industries des matériaux souples
  - patronnier gradueur des industries des matériaux souples

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H2412 : Patronnage - gradation

B1803 : Réalisation de vêtements sur mesure ou en petite série

H1205 : Études - modèles en industrie des matériaux souples

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 6 modules : Module 1 - Coupe à plat

Module 2 - Patronage et modification

Module 3 - Essayages et retouches

Module 4 - Gradation

Module 5 - Moulage

Module 6 - Informatique (initiation à la CAO modèle)

La certification s'obtient par :

- un examen organisé à la fin de chaque module ainsi que la réalisation d'un cas (mise en situation de travail). Le stage pratique en entreprise fait l'objet d'un rapport de stage et compte dans la note finale
- un contrôle continu dont les notes sont prises en compte en cas de litige lors de l'examen final.

La formation de 840 h se déroule uniquement en centre de formation.

Un stage d'application obligatoire de 156 h est effectué en fin de formation.

### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	25% de membres de l'école, 75% de professionnels

En contrat d'apprentissage	X	25% de membres de l'école, 75% de professionnels. C'est une possibilité qui n'a pas encore été utilisée.
Après un parcours de formation continue	X	25% de membres de l'école, 75% de professionnels
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 06 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Renouvellement de l'homologation : Arrêté du 05 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles.

La validité est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

ACADEMIE INTERNATIONALE DE LA COUPE DE PARIS 41, boulevard du Général Martial Valin - 75015 Paris

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** [Modéliste international du vêtement](#)